

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE D'ASBESTOS

À une **séance ordinaire** du Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, tenue ce **lundi 3^e jour du mois de décembre 2012**, à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville d'Asbestos, à compter de 19 h 30. Sont présents à la séance:

- madame la mairesse-suppléante Nicole Forgues
- madame Nathalie Durocher, conseillère au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur Serge Boislard, conseiller au poste numéro 3
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6
- monsieur Georges-André Gagné, directeur général
- me Marie-Christine Fraser, greffière

Monsieur le maire Hugues Grimard a motivé son absence. Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de madame Nicole Forgues, mairesse-suppléante, il est donc procédé comme suit:

2012-246

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé avec l'ajout suivant :

7.9.1 Résultat de la demande de soumission de Transbestos inc. pour les services d'un transporteur.

Adoptée.

2012-247

ADOPTION PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2012

Les membres du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi, 5 novembre 2012, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'adopter le procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

CORRESPONDANCE

- Lettre de la Direction de la gestion administrative et des contrôles des programmes du fonds pour le développement du sport et de l'action physique nous transmettant le calendrier des versements de l'aide financière accordée pour le projet de revitalisation des parcs municipaux.
- Lettre de la Direction de la gestion administrative et des contrôles des programmes du fonds pour le développement du sport et de l'action physique nous transmettant le calendrier des versements de l'aide financière accordée pour le projet de construction d'un centre d'activités aquatiques.
- Informations du ministère de la Famille informant le gestionnaire des projets de la Ville d'Asbestos que la demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales n'a pas été acceptée.

DEMANDES DES CONTRIBUABLES

- Un citoyen s'interroge sur l'exactitude du calendrier de collecte des matières résiduelles.

2012-248

CAMP MUSICAL D'ASBESTOS : PRÊT D'UNE SCÈNE

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'autoriser le prêt d'une scène, propriété de la Ville d'Asbestos, au Camp musical d'Asbestos, et ce, pour ses concerts estivaux en 2013. Ce prêt d'équipement est fait sans aucuns frais.

Adoptée.

2012-249

APPROBATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS D'OCTOBRE 2012

Après étude et vérification de la liste de comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour le mois d'octobre 2012, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que ces déboursés soient approuvés tels que ci-après décrits :

- Administration municipale	1 867 258,60 \$
- Dépenses en immobilisations	-
Total du mois d'octobre 2012:	1 867 258,60 \$

Adoptée.

2012-250**PROGRAMME « TRIO ÉTUDIANT DESJARDINS POUR L'EMPLOI » : PARTICIPATION FINANCIÈRE 2013**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que la Ville d'Asbestos participe à l'édition 2013 du programme « Trio étudiant Desjardins pour l'emploi » et qu'elle contribue une somme de 5 500 \$ à ce titre. Ce montant sera transmis avant le 1^{er} mai 2013, et ce, tel que requis.

Adoptée.

2012-251**MANDAT D'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2012**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu de mandater la firme Roy Desrochers Lambert SENCRL pour l'audit et la préparation des états financiers au 31 décembre 2012 de la Ville d'Asbestos, le tout pour des honoraires établis à 13 125 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

2012-252**APPROBATION DU BUDGET 2013 ET RECONNAISSANCE DU DÉFICIT 2013 DE L'OMH**

Suite au dépôt des prévisions budgétaires 2013 de l'Office municipal d'habitation de la Ville d'Asbestos et à l'étude de ces dernières par le Conseil municipal, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'approuver le budget 2013. De ce fait, il est également résolu que la Ville d'Asbestos contribuera un montant de 45 870 \$ équivalant à 10% du déficit d'exploitation de l'année 2013.

Adoptée.

ABSENCE

À ce moment de la séance, madame Nicole Forgues, mairesse-suppléante, quitte son siège. La séance est présidée par le conseiller Jean Roy.

2012-253**FONDATION DU CSSS DES SOURCES : VERSEMENT D'UN MONTANT**

Suite à la tenue du brunch-santé au cours du mois de novembre dernier par le Conseil municipal, et ce, dans le but d'amasser des fonds pour la Fondation du CSSS des Sources, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu de verser la somme de 2 000 \$ à cette Fondation.

Adoptée.

PRÉSENCE

À ce moment de la séance, madame Nicole Forgues, mairesse-suppléante, reprend son siège et préside à nouveau la séance. Monsieur Jean Roy reprend son siège de conseiller.

2012-254**LA CROISÉE DES SENTIERS : DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXE FONCIÈRE**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de l'organisme La Croisée des sentiers faite auprès de la Commission municipale du Québec pour une exemption de taxe foncière pour l'immeuble situé au 266-268, 1^{re} Avenue à Asbestos;

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que le Conseil municipal informe la Commission municipale du Québec qu'il ne voit pas d'objection à ce qu'une exemption de taxe foncière soit accordée pour l'immeuble du 266-268, 1^{re} Avenue à Asbestos puisque cet immeuble servira au projet communautaire de la Ressourcerie. Par conséquent, le Conseil municipal laisse à la Commission municipale la décision finale dans cette demande d'exemption.

Adoptée.

2012-255**CONTRIBUTION POUR LES PANIERS DE NOEL 2012**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que la Ville d'Asbestos verse un montant de 500 \$ à l'Ordre des Filles d'Isabelle pour la confection des paniers de Noël de 2012. Cette somme sera prise à même les fonds provenant du tournoi de golf du maire.

Adoptée.

2012-256**MODIFICATION DE LA RESOLUTION NUMERO 2012-174**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu de modifier la résolution numéro 2012-174 relative à l'achat de bâtiments de services pour les parcs Dollard et 4H. En effet, nous aurions dû lire : « au coût de 23 000 \$ excluant les taxes. » et non incluant les taxes.

Adoptée.

2012-257**ACCEPTATION DE RENOUVELER SON INTENTION DE PARTICIPER AU TRANSPORT ADAPTÉ**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires pour l'année 2013 de Transbestos inc. et de l'entente de service suggérée ;

CONSIDÉRANT qu'en 2011, la contribution de la Ville d'Asbestos a été de 33 892,29 \$ et qu'en 2012, elle était de 34 899,79\$;

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu ce qui suit :

- la Ville d'Asbestos renouvelle son intention de participer au transport adapté selon l'entente avec Transbestos inc. pour l'année 2013;

- › de contribuer un montant de 36 300 \$ à titre de contribution municipale pour l'exercice financier 2013;
- › de payer la quote-part de la Municipalité, en trois (3) versements aux dates suivantes :

1 ^{er} versement avant le 15 janvier 2013 :	12 100 \$
2 ^e versement avant le 15 avril 2013 :	12 100 \$
3 ^e versement avant le 15 juillet 2013 :	12 100 \$

- › d'accepter le tarif de trois dollars et cinquante cents (3,50 \$) par voyage, tel que prévu dans l'entente de service 2013;
- › d'assumer le mandat de porte-parole des municipalités participantes au service du transport adapté pour l'année 2013.

De plus, le maire et la trésorière sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, l'entente de service à intervenir.

Adoptée.

DÉCLARATION D'INTÉRÊT PERSONNEL

À ce moment de la séance, le conseiller Serge Boislard déclare son intérêt personnel en ce qui a trait au prochain point à l'ordre du jour, puisqu'il est à l'emploi de l'adjudicataire du contrat, soit Transport Paul Dubois.

2012-258

RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES DE TRANSBESTOS INC. POUR LES SERVICES D'UN TRANSPORTEUR

CONSIDÉRANT que Transbestos inc. est allé en appel d'offres afin de trouver un transporteur, et ce, pour une période de trois (3) ans;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a pris connaissance des deux soumissions reçues et qu'il a retenu la seule soumission conforme soit celle de Transport Paul Dubois;

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos appuie la décision du conseil d'administration de Transbestos inc. afin d'octroyer le contrat à Transport Paul Dubois, et ce, pour une durée de trois (3) ans.

Adoptée.

2012-259

TARIFICATION POUR CONSULTATION AVEC LE SERVICE IMMONET

CONSIDÉRANT que le service de consultation du rôle d'évaluation directement sur le site Internet de la Ville d'Asbestos est maintenant un outil très utile pour les citoyens, les institutions financières et les notaires;

CONSIDÉRANT que cet outil doit évoluer en fonction des réformes municipales, nouvelles modalités de la réforme de l'évaluation municipale, ACCEO (gestionnaire de l'outil) doit faire évoluer le produit afin de respecter ses normes;

CONSIDÉRANT que ACCEO Solutions a intégré PRONOTAIRE à IMMONET afin de permettre aux notaires d'importer de manière sécuritaire les données des taxes municipales;

Par conséquent, il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d'adopter la nouvelle grille de tarification qui sera en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

Volet « Professionnel » pour service IMMONET

Utilisateur régulier :

- Abonnement annuel : 160 \$
- Frais par consultation : 16 \$

Utilisateur occasionnel :

- Frais par consultation : 23,50 \$

Volet « Public » pour service IMMONET

- Frais par consultation : gratuit

Demandes d'informations traitées par directement par notre service :

Professionnel : demande par télécopieur : 25 \$ (plus taxes) par adresse d'immeuble
Citoyen : remise en personne de leur relevé de compte : 5 \$ (plus taxes)

Adoptée.

AVIS DE MOTION

Règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et autres redevances pour l'année 2013

Le conseiller Serge Boislard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il proposera ou fera proposer un règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et autres redevances pour l'année 2013 pour les contribuables d'Asbestos. Une dispense de lecture est accordée lors de l'adoption de ce règlement.

2012-260

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-195 : CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE À L'INTENTION DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'adopter le règlement numéro 2012-195 ordonnant et décrétant le code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux de la Ville d'Asbestos. Que ce règlement soit transcrit comme tel au Livre des règlements de la Ville d'Asbestos. Il entrera en vigueur après les formalités prévues par la Loi.

Adoptée.

2012-261

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – COTISATION 2013

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que la Ville d'Asbestos paie sa cotisation pour l'année 2013 à l'Union des municipalités du Québec au coût de 4 043,57 \$, taxes incluses. Le paiement sera effectué avant le 15 mars 2013.

Adoptée.

2012-262

DEMANDE D'INSCRIPTION AU GUICHET CSST

CONSIDÉRANT qu'un service en ligne personnalisé du Guichet CSST est offert aux utilisateurs pour compléter les demandes de réclamations diverses;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu qu'une demande d'inscription au Guichet CSST soit produite pour et au nom de la Ville d'Asbestos et que M. Georges-André Gagné, directeur général soit autorisé à signer cette demande d'inscription, pour et au nom de la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

2012-263

RÉSOLUTION VISANT LA LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN RESPONSABILITÉ CIVILE PRIMAIRE DU REGROUPEMENT DE BÉCANCOUR POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2008 AU 1^{ER} AVRIL 2009

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's sous le numéro DL0088-88 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} avril 2008 au 1^{er} avril 2009.

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance de la responsabilité civile primaire.

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 400 000 \$ fut mis en place en responsabilité civile primaire et que la municipalité de Ville d'Asbestos y a investi une quote-part de 30 629 \$ représentant 7.66 % de la valeur totale du fonds.

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds collectifs prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds.

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyd's touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur.

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's pour la période du 1^{er} avril 2008 au 1^{er} avril 2009 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés.

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos demande que le reliquat de 324 678,37 \$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée.

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire.

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} avril 2008 au 1^{er} avril 2009.

CONSIDÉRANT que l'assureur Lloyd's pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos.

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période 1^{er} avril 2008 au 1^{er} avril 2009.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

- **D'OBTENIR** de l'assureur Lloyd's une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des municipalités du Québec, en tant que mandataire du regroupement de Bécancour, à libérer le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} avril 2008 au 1^{er} avril 2009.
- **D'AUTORISER** l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement de Bécancour dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

Adoptée.

2012-264**RENOUVELLEMENT ADHÉSION 2013 - CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES SOURCES**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que la Ville d'Asbestos renouvelle son adhésion auprès de la Chambre de commerce et d'industrie des Sources, et ce, pour l'année 2013 au coût de 100 \$, taxes incluses.

Adoptée.

2012-265**RENOUVELLEMENT 2013 DES CONTRATS D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS ET DES LOGICIELS D'APPLICATIONS MUNICIPALES**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu de renouveler pour l'année 2013 avec la firme ACCEO Solutions inc. le contrat de service d'entretien des équipements au coût de 3 918,49 \$ ainsi que celui pour les logiciels d'applications municipales au coût total de 23 553,94 \$, excluant les taxes.

Adoptée.

2012-266**MRC DES SOURCES : ACCEPTATION QUOTE-PART 2013**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'accepter de payer la quote-part de la Ville d'Asbestos au montant total de 480 108 \$ à la MRC des Sources pour l'année 2013, et ce, aux dates d'échéance requises.

Adoptée.

2012-267**SOUSSION POUR FOURNITURE DES CARBURANTS EN 2013 : RÉSULTAT ET DÉCISION**

Un appel d'offres public ayant été fait sur le système électronique d'appel d'offres pour obtenir des montants d'escompte par litre à la pompe de carburants pour les véhicules et équipements municipaux, une seule offre a été reçue, ouverte publiquement et trouvée comme suit :

Garage Coop d'Asbestos :

- | | |
|---|----------|
| › Montant d'escompte au litre pour le diesel clair : | 0,020 \$ |
| › Montant d'escompte au litre pour l'essence sans plomb : | aucun |
| › Montant d'escompte au litre pour l'essence super sans plomb : | aucun |
| › Montant forfaitaire applicable pour un rappel : | 25,00 \$ |

Après analyse de l'offre reçue, il a été jugé que cette soumission n'est pas conforme à la demande de soumission puisqu'elle ne respecte pas certaines exigences mentionnées dans le devis.

Par conséquent, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu de rejeter cette soumission. Un nouveau processus d'appel d'offres sera fait en janvier 2013. Pendant la période intérimaire, le Conseil municipal autorise l'approvisionnement en carburants chez le détaillant offrant le prix le plus bas.

Adoptée.

2012-268

SOUSSION POUR ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Des soumissions sur invitation ayant été demandées pour l'entretien du réseau d'éclairage public d'Asbestos, elles ont été reçues, ouvertes publiquement et trouvées comme suit :

	CLAUDE BOURQUE ÉLECTRIQUE INC.	GROUPE FRÉCHETTE ÉLECTRIQUE	LUSSIER ÉLECTRIQUE INC.
Prix forfaitaire par luminaire pour le changement de lumière, de la cellule photo-électrique ou de tout autre équipement électrique usuel sur un luminaire	42,00 \$	55,00 \$	70,00 \$
Taux horaire pour tout travail hors entente nécessitant une nacelle	90,00 \$	78,00 \$	140,00 \$

Après analyse des soumissions, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire soit à Claude Bourque Électrique inc. au prix forfaitaire et au taux horaire fournis dans sa soumission, plus les taxes applicables. Ce contrat est accordé pour une période de vingt-quatre (24) mois, soit du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014.

Adoptée.

2012-269

MANDAT A LA VILLE DE DANVILLE : TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DANS LE SECTEUR TROIS-LACS

Suite à l'offre faite par la Ville de Danville de procéder au déneigement de la rue Larochelle dans une certaine section, et ce, tel que par les années passées, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d'accorder le mandat de déneigement au coût de 668,04 \$ taxes incluses, payable en janvier 2013.

Adoptée.

2012-270**ENTENTE LOISIR 2013 AVEC LA VILLE DE WARWICK**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos n'adhère pas à l'entente loisir proposée par la Ville de Warwick pour 2013. Par cette décision, tout citoyen d'Asbestos désirant s'inscrire à des activités de loisirs à Warwick, en défrayera les coûts à lui-seul.

Adoptée.

2012-271**CAMP MUSICAL D'ASBESTOS : ENTENTE DE PARTENARIAT 2013**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu de renouveler pour l'année 2013 une entente de partenariat avec le Camp musical d'Asbestos, entente couvrant un ensemble de services offerts en échange d'une participation financière de l'ordre de 9 000 \$. Que la mairesse-suppléante et la greffière soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, l'entente de partenariat 2013.

Adoptée.

2012-272**SUBVENTION AU CLUB DE SKI DE FOND D'ASBESTOS POUR LA SAISON 2012-2013**

Sur recommandation du directeur du Service des loisirs et après étude de la demande de subvention de fonctionnement du Club de ski de fond d'Asbestos pour leur saison 2012-2013, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que la Ville d'Asbestos accorde une subvention de fonctionnement de l'ordre de 4 500 \$ à cet organisme.

Adoptée.

RAPPORT MENSUEL D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION

Le Conseil prend connaissance du rapport du mois d'octobre 2012 préparé par M. David Bélanger, directeur du Service de l'inspection, qui se détaille comme suit :

	NOMBRE DE PERMIS	VALEUR DÉCLARÉE	CUMULATIF
JANVIER	7	42 000 \$	42 000 \$
FÉVRIER	5	26 100 \$	68 100 \$
MARS	22	525 277 \$	593 377 \$
AVRIL	51	1 400 591 \$	1 993 968 \$
MAI	69	295 750 \$	2 289 718 \$
JUIN	58	667 174 \$	2 956 892 \$
JUILLET	45	305 300 \$	3 262 192 \$
AOUT	46	2 293 000 \$	5 555 192 \$
SEPTEMBRE	29	473 100 \$	6 028 292 \$
OCTOBRE	19	337 400 \$	6 365 692 \$

2012-273

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX D'ARTHABASKA : RENOUELEMENT DU MANDAT EN 2013

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu de renouveler le mandat de la Société protectrice des animaux d'Arthabaska pour l'année 2013, et ce, à titre de gestionnaire du contrôle animalier sur le territoire d'Asbestos au tarif de 1,85 \$ per capita, soit la somme totale de 12 909,30 \$ pour une population de 6 978.

Adoptée.

2012-274

DÉCISION SUR DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2012-005

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour l'emplacement du 110, 30^e Avenue à Asbestos;

CONSIDÉRANT que la demande est à l'effet de réduire la superficie minimale exigée à 603 mètres carrés plutôt que 2 000 mètres carrés tel que le prescrit le règlement de lotissement numéro 2006-117 de la Ville d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande numéro 2012-005 et a recommandé au Conseil municipal de l'accepter;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu d'accorder la dérogation mineure visant l'emplacement du 110, 30^e Avenue à Asbestos.

Adoptée.

2012-275

RÉGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES HAMEAUX : APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET DE LA QUOTE-PART 2013

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos est membre de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux depuis sa création;

CONSIDÉRANT que la Régie a adopté son budget pour l'exercice financier 2013 lors d'un récent conseil d'administration et qu'elle a transmis ce dit budget à toutes les municipalités membres pour approbation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'adopter le budget 2013 de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux et d'accepter de payer la quote-part 2013 de la Ville d'Asbestos au coût total de 381 501 \$ comparativement à 380 337 \$ pour 2012.

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR

- › Un citoyen se questionne sur les services de la SPAA qui selon lui ne résout pas les problématiques concernant les animaux.
- › Un autre citoyen se questionne sur qui ramasse les animaux morts sur le territoire de la municipalité. De plus, il fait part au Conseil du fait qu'il n'y a pas beaucoup d'éclairage sur certaines parties de la rue Dusseault.

AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le conseiller Alain Roy invite les gens à participer à l'activité « Donnez au suivant » qui aura lieu dimanche le 9 décembre 2012.

Le conseiller Serge Boislard parle brièvement des efforts de COOP Métro concernant le compostage et le recyclage. De plus, il mentionne quelques mots sur la Régie des Hameaux.

Le conseiller Jean Roy remercie ceux qui ont aidé pour le brunch de la Ville d'Asbestos qui a été un succès.

La conseillère Nicole Forgues invite les gens à la séance extraordinaire du 19 décembre prochain pour l'adoption du budget 2013.

2012-276

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé et résolu que la présente séance soit levée à 20 h 45.

Adoptée.

NICOLE FORGUES, MAIRESSE-SUPLÉANTE

MARIE-CHRISTINE FRASER, GREFFIÈRE

/lg